

NOUS LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EXIGEONS :



L'ÉLIMINATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

- Les frais de scolarité en Ontario sont parmi les plus élevés au pays.
- Les frais de scolarité en Ontario augmentent depuis dix ans afin de compenser les lacunes de financement de la part du gouvernement.
- À la fin de ses études, l'étudiante ou l'étudiant moyen de niveau postsecondaire en Ontario a accumulé une dette de plus de 28 800 \$.

Le gouvernement DOIT réduire et éliminer les frais de scolarité pour TOUS les étudiants et étudiantes.



UN SOUTIEN PUBLIC POUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE

- En Ontario, le financement par étudiante ou étudiant est le plus faible au Canada, soit inférieur d'environ 35 pour cent à la moyenne nationale.
- Le sous-financement entraîne des classes bondées, une diminution de l'accès aux professeures et professeurs, ainsi qu'aux chargées et chargés de cours, l'augmentation des frais de scolarité et l'effondrement de l'infrastructure du campus.
- Moins de 50 pour cent des budgets de fonctionnement de la plupart des établissements proviennent du gouvernement, ce qui signifie qu'ils sont plutôt aidés par les fonds publics que financés par des fonds publics.

Le gouvernement DOIT d'augmenter le financement public de l'éducation postsecondaire.

PARTICIPEZ!

Textez ACTION au 647 493-0734

pour recevoir de l'information sur les actions, sur les réunions et sur les annonces qui concernent l'éducation postsecondaire!

Visitez le site fceontario.ca/action

pour dire à votre députée ou député provincial de mettre fin aux attaques du gouvernement de l'Ontario contre les étudiantes et étudiants!

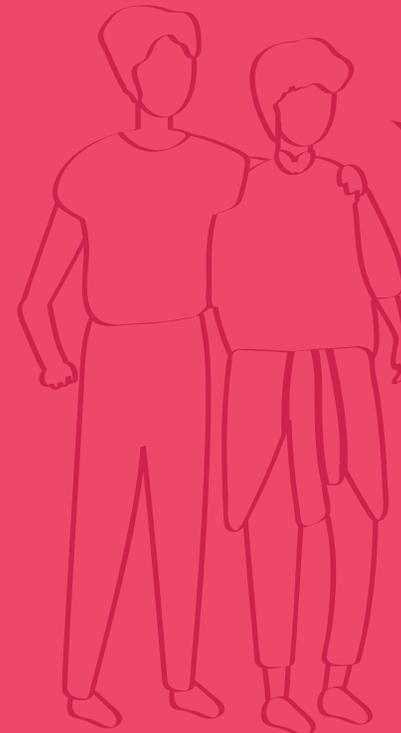
Vous voulez participer directement sur le campus?

Courriel

pour obtenir plus d'information ou pour participer à la campagne **Nous les étudiantes et étudiants.**



NE TOUCHEZ PAS À NOS SYNDICATS ÉTUDIANTS!



Comment les changements au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario me touchent-ils?

1

MESURE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE « CHOIX » CHEZ LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (STUDENT CHOICE INITIATIVE) :

La mesure en faveur de la liberté de « choix » chez les étudiantes et étudiants (*Student Choice Initiative*) élimine les cotisations collectives pour les groupes et organisations dirigés par les étudiantes et étudiants. Elle rend optionnels les frais afférents pour lesquels les étudiantes et étudiants ont voté lors de référendums démocratiques. Elle réduira la capacité des syndicats étudiants de représenter leurs membres et de leur fournir des services.



2

RAFEO

Les intérêts sur les prêts étudiants commenceront à s'accumuler immédiatement après l'obtention du diplôme. Les étudiantes et étudiants qui ont besoin d'aide financière seront tenus de contracter un emprunt, quelle que soit leur situation financière.

3

RÉDUCTION DE 10 POUR CENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Bien qu'une réduction de 10 pour cent procure un certain secours aux étudiantes et étudiants, cette réduction n'est pas accompagnée d'une hausse indispensable du financement public. Les établissements devront compenser ces lacunes de financement par des compressions budgétaires. Les étudiantes et étudiants internationaux, dont les frais de scolarité demeurent non réglemés, verront probablement leurs frais augmenter pour compenser ce manque à gagner.

VOILÀ COMMENT LA MESURE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE « CHOIX » CHEZ LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS (STUDENT CHOICE INITIATIVE) TOUCHERA LA VIE ÉTUDIANTE SUR LE CAMPUS

Les services essentiels offerts par votre syndicat étudiant seront compromis, entre autres :

- › les associations des programmes et des facultés;
- › les médias étudiants autonomes;
- › les services scolaires et de soutien;
- › les mesures de soutien financier pour les clubs, sociétés et groupes étudiants;
- › les services tels les ateliers de renforcement des compétences et de perfectionnement professionnel; et
- › la capacité de négocier les conditions de travail et de responsabiliser l'administration.

NOUS LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EXIGEONS :



LA PROTECTION DES VOIX ÉTUDIANTES INDÉPENDANTES.

- › En tant qu'organisations autonomes, les syndicats étudiants ont le droit de plaider pour la prospérité de la vie étudiante.
- › Les initiatives dirigées par la population étudiante responsabilisent l'administration et le gouvernement et sont un aspect essentiel de la vie du campus.
- › Les médias étudiants permettent aux étudiantes et étudiants de faire entendre leur voix et de communiquer ce qui est important pour l'ensemble de la population étudiante.

Le gouvernement DOIT éliminer immédiatement la néfaste mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants (*Student Choice Initiative*).



LE DROIT D'ASSOCIATION.

- › L'existence des syndicats étudiants sur les campus du monde entier a pour but de donner aux étudiantes et étudiants une voix efficace et unie, de créer des espaces, de plaider en vue de changements et d'offrir des services de soutien essentiels.
- › L'autonomie des syndicats étudiants permet aux étudiantes et étudiants de contrôler les services, les activités et les campagnes qui leur sont les plus importants sur le campus. Les étudiantes et étudiants ont voté démocratiquement pour financer des services, des activités, des campagnes, ainsi que des médias et des groupes étudiants, par la perception de cotisations.

Le gouvernement DOIT protéger l'existence des syndicats étudiants en adoptant une loi qui reconnaît leur autonomie au sein des établissements postsecondaires.



DES BOURSES, PAS DES PRÊTS!

- › En 2017, plus de 234 000 étudiantes et étudiants (40 pour cent de la population étudiante canadienne, à plein temps) ont reçu des bourses non remboursables pour fréquenter le collège ou l'université.
- › Les changements récents du gouvernement sont revenus à des prêts, ce qui entraînera l'augmentation de l'endettement étudiant.
- › L'éducation publique devrait être un droit, pas une condamnation à l'endettement.

Le gouvernement DOIT augmenter le financement affecté aux bourses au lieu des prêts et élargir à TOUS les étudiants et étudiantes l'admissibilité aux bourses non remboursables.